

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 18 JUIN 2018 à 20 heures 30

L'an deux mil dix-huit, le **LUNDI 18 JUIN**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ — François BERROU - Michel BOUILLOU — Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU-DORGERE — Gilbert FAUCHARD — Roland PAQUET — Michèle ROBERT - Lilian BEGUE — Pierrette LEHAY - Jean-Luc DELLIERE - Aurélie VULLO STIENNE — Mickaël COLIBET - Bernard LINAY - Florence LAMBARÉ

Absentes excusées :

Stéphanie HERVAGAULT ayant donné pouvoir à Cécile CHEVREUIL

Meggie GENDROT ayant donné pouvoir à Michel BOUILLOU

Julie CHARPENTIER ayant donné pouvoir à François BERROU

Secrétaire :Florence LAMBARÉ

Date de convocation : Jeudi 14 juin 2018

Compte rendu du conseil du 22 mai 2018 est approuvé après précision de Thérèse LETOURNEAU DORGERE, question 1, l'ajout « 4 – 6 ans » est porté dans le tableau CEJ 2018 au titre du développement d'un temps multi sports.

QUESTION 1
Délib 2018-06-50

PRESENTATON PRESTATION DE L'ADRESSAGE PAR LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle l'arrivée de la fibre optique sur notre commune d'ici 2021. Pour que chacun puisse y être raccordé, il y a lieu de réaliser un adressage par une identification dite normée de toutes les voies, des lieux dits et la numérotation des logements et établissements sans adresse.

Cet adressage permettra à chacun d'avoir une adresse identifiable offrant

-des chances supplémentaires d'accessibilité aux services de soins et de secours,

-des facilités de livraisons des marchandises à domicile via la géo localisation,

-des facilités pour les personnes âgées l'accès aux services à domicile,

-l'accès au très haut débit...

Les services de la Poste peuvent accompagner la commune dans ce travail par la réalisation du projet d'adressage et document technique puis la communication auprès des administrés moyennant une prestation de

Base : Audit, Diagnostic, Document Technique, Projet d'Adressage.....	9 300.00 € HT
Option 1 : Information nominatif et guide de communication changement d'adresse	679.40 € HT
Option 2 : option 1 avec distribution des plaques numérotées	948.00 € HT
Option 3 : Réunion publique d'information	300.00 € HT

Après présentation de la démarche par Monsieur POUTIER de la Poste, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de confier la mission de base aux services de la poste pour la réalisation de l'adressage au prix de 9 300 € HT – 11 160 € TTC

AUTORISE le Maire à signer le contrat avec la Poste et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cet adressage.

QUESTION 2
Délib 2018-06-51
Délib 2018-06-52
Délib 2018-06-53
Délib 2018-06-54
Délib 2018-06-55

COMPTE-RENDU COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

-Renouvellement PEDT sur 3 ans

Madame Thérèse LETOURNEAU DORGERE, Adjointe responsable de la commission « Enfance Jeunesse » rappelle les termes du PEDT signé en 2015 et qui arrive à son terme en juin 2018.

Elle précise qu'il y a lieu de le renouveler pour une durée de 3 ans avec

- les modifications suivantes à partir de la rentrée 2018 – 2019

-Le maintien de la semaine à 4 jours ½ avec l'arrêt des cours à 11 h 45 pour une reprise des cours à 13 h 30 jusqu'à 16 h pour le bien être de l'enfant et lui permettre un meilleur apprentissage des fondamentaux sur 5 matinées,

-le remplacement des TAP par les NAP de 16 h à 17 h suivi du périscolaire jusqu'à 19 h

Les Nouvelles Activités Périscolaires ont pour objectif après un temps de détente, de favoriser le vivre ensemble : regroupement des enfants des deux écoles pour après un goûter un temps calme : Ecoute de musique dans un endroit dédié à cette activité, la lecture, jeux de société, retour sur les apprentissages scolaires de la journée, des exercices autour de la concentration, relaxation, bien être ...

-le maintien des axes éducatifs dans son contenu initial

Le nouveau PEDT a été présenté au Comité de Pilotage le 14 juin dernier.

Le PEDT est mis en œuvre à compter de septembre 2018 et jusqu'à début juillet 2021, soit pour les trois années scolaires à venir.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE les termes du Projet Educatif Territorial,
AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute pièce y afférant

-Forfait Ecole Saint-Joseph rentrée 2018 et participation des communes extérieures

Après avoir présenté à l'assemblée le coût d'un élève à l'Ecole Publique pour l'année 2017,

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2017 ECOLE PUBLIQUE					
COUT D'UN ELEVE 2017 - BASE DE PARTICIPATION AUPRES DE L'ECOLE St Joseph					
Effectifs rentrée septembre 2017 : 33 maternelles -68 élémentaires				TOTAL: 101	
1 - DEPENSES FONCTIONNEMENT COURANT					
Article budget	Libellé	Dépenses 2016 105 élèves	Dépenses 2017 101 élèves	Maternelles élèves 33	Elémentaires élèves 68
11	CHARGES à CARACTERE GENERAL	23 265,91	26 406,51	8 627,87	17 778,64
12	FRAIS DE PERSONNEL TECHNIQUE	3 092,25	1 442,87	471,43	971,44
6574	SUBVENTIONS sorties extérieures-crédits livres	2 312,12	2 246,24	733,92	1 512,32
	DEPENSES	28 670,28	30 095,62	9 833,22	20 262,40
	S'oit à l'élève	273,05	297,97	297,97	297,97
	Renouvellement mobilier	3,04	2,90	2,90	2,90
	COUT à l'élève	276,09	300,87	300,87	300,87
	2 - CHARGES DE PERSONNEL ATSEM	2016	2017		
		47 834,76	46 908,24		
	coût moyen ch personnel ATSEM/élève	455,57	464,43		
	TOTAL COUT ELEVE 2016 - 2017	731,66	765,30		

le Conseil Municipal à l'unanimité,

FIXE à 765,30 € le forfait par élève maternelle et élémentaire à verser auprès de l'OGEC multiplié par le nombre d'élèves financables ; effectifs précisés à l'article 3 et selon les modalités portées à la convention signée le 4 décembre 2015 modifiée par l'avenant n° 1 du 2 février 2017.

FIXE à 792,71 € la participation financière à demander auprès des communes de résidence pour l'accueil des enfants à l'école publique prenant en compte les classes découvertes.

Tarifs des services

Sur proposition de la Commission Enfance Jeunesse, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

Délibération du 22 mai 2018

Accueil	horaires	non imposable	imposable
NAP	16 h - 17 h	0,60 €	0,65 €
PERISCOLAIRE	matin	1,60 €	1,70 €
	7 h - 8 h 45		
	soir	1,20 €	1,30 €
	17 h 15 - 19 h		

ALSH MERCREDI APRES-MIDI (3 ans dans l'année scolaire),	2018
Non Imposable mercredi après-midi	3.60 €
Imposable mercredi après-midi	3.70 €
Non imposable péri mercredi après-midi	1.60 €
Imposable péri mercredi après-midi	1.70 €

ACCUEIL LOISIRS VACANCES 4 – 11 ANS et 11 – 17 ans

ALSH 4 – 11 ans (4 ans dans l'année scolaire)	2018
Commune	
Non Imposable	3.60 €
Imposable	3.70 €

Hors commune	½ journée
Nom imposable	5.60 €
Imposable	5.70 €

ALSH 11 -17 ans	2018
Commune	½ journée
Non Imposable	3.60
Imposable	3.70

Activités ponctuelles familles Non Imposables	Prix fixé à l'activité ponctuelle
Activités ponctuelles familles Imposables	Prix fixé à l'activité ponctuelle + 3%

La cotisation « droit d'accès aux activités du service animation 11 -17 ans est maintenue à **5 €/an.**

ACTIVITE DECOUVERTE SPORT 4-6 ans	2018
Cotisation annuelle Non Imposable	10.00
Cotisation annuelle Imposable	10.30

ACTIVITE DECOUVERTE SPORT	2018
Cotisation annuelle Non Imposable	10.00
Cotisation annuelle Imposable	10.00

LE RESTAURANT SCOLAIRE	2018
Repas enfant, stagiaires, agents du restaurant	3.45 €
Repas Enseignants et autres agents	6.35 €

Pénalité :

Absence d'inscription ou désinscription après 9 heures sans motif le jour du repas..... **3.45 €**

Projet d'activité « Danse » Ecole Publique

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet « Danse » de l'Ecole Publique « les mille mots » et de son financement auprès de Mayenne Culture, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la participation de 350.93 € à l'activité « Danse » assurée par Mayenne Culture pendant l'année 2018/2019 pour la classe de CE et CM à l'Ecole Publique,

Participation des familles projet ERASMUS

Le Conseil Municipal prend connaissance du budget quasi définitif de l'accueil des Finlandais avec les aides complémentaires qui devraient se confirmer.

Aussi, il est proposé par la Commission Enfance Jeunesse de ramener la participation des familles de 213 € à 150 €/jeune. Le coût restant à la charge de chacune des deux structures s'élèverait à 2 076.55 €.

Le Conseil par un vote 17 OUI et 1 ABSTENTION valide cette proposition.

QUESTION 3

REORGANISATION DES SERVICES RENTREE SCOLAIRE 2018

Michel FORTUNÉ présente les effectifs des NAP à la prochaine rentrée établis à partir d'une moyenne et du pic des présences sur les 4 premiers mois de l'année permettant de définir les besoins en animateurs :

NAP	lundi	mardi	jeudi	vendredi
Nombre d'animateurs par groupe de 2 répartis sur 2 - 3 sites	4	6	6	4

ainsi que les mouvements d'heures des animateurs soit en transfert sur d'autres missions soit en suppression du fait d'une diminution des besoins en temps travaillés.

Le Conseil est informé que Emilie POIRIER en CDD en tant qu'agent des écoles à l'Ecole Publique ne souhaite pas renouveler son contrat à la prochaine rentrée.

Une consultation pour un nouveau recrutement va être lancée.

QUESTION 4

DEMANDE PARTICIPATION FINANCIERE POUR ALIMENTATION TARIF JAUNE ET STATIONNEMENTS RESERVES

Pierre Denis BESSIERRE, gérant du restaurant « L'Alica » a transmis deux courriers :

1 – Information du transfert de l'activité de la Place de l'Eglise à la Place du Haut-Verger et le besoin de tirage d'une ligne de raccordement « tarif jaune » au poste de transformation situé route de Vitré pour un besoin de 96 Kva.

Sur un coût des travaux à 4 050.36 €, il est demandé à Monsieur BESSIERRE une contribution de 2 916.25 € TTC pour laquelle il sollicite du Conseil Municipal l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal par un vote 17 Oui et 1 Abstention ne confirme pas le versement d'une aide considérant que des demandes antérieures n'ont pas reçu d'avis favorable.

2 – courrier qui repose sur une demande de stationnements « réservés » au droit de son nouveau restaurant pour notamment les clients qui prennent les plats à emporter.

Le Conseil Municipal valide la mise en place dans le moment, d'un emplacement réservé qui pourrait se situer à l'arrière du restaurant. Un deuxième emplacement s'analysera dans le temps après ouverture de l'activité. Des tables hautes en façade de restaurant pourront être installées si celles-ci ne gênent pas le stationnement.

La demande d'insertion dans le bulletin municipal de l'information du transfert de l'activité n'a pas reçu de réponse favorable suite à la décision de ne pas insérer d'article d'entreprises.

QUESTION 5

CHEMINS DE RANDONNEES ET MANIFESTATION MAYENNE FESTIVAL LIBERTY

Chemins de randonnées :

Michel BOUILLO informe du dépôt sur le site des dépliants sur les circuits du « Bocage » et du « Petit Aumarin ».

Il donne quelques chiffres statistiques du brevet du 1^{er} mai (nombre de participants par département, par circuit par catégorie de sexe, d'âges etc... et de l'organisation de cette manifestation en 2019 à Sainte Suzanne.

Manifestation des 3 – 4 et 5 août

Il manque environ 17 bénévoles sur les journées du samedi et dimanche puis pour le rangement du lundi.

Considérant la diminution des aides, l'association Mayenne Festival Liberty envisage de demander une participation de 2 € (à confirmer) à l'entrée du camp.

Il est demandé à la commune la prise en charge du vin d'honneur du dimanche, location des toilettes sèches, frais électriques, plaque cimetière et remise en état des terrains...

QUESTION 6

COURRIER MAISON D'ACCUEIL – « Présence pigeons »

Malgré les interventions réalisées par La Maison d'Accueil à savoir :

- les sorties des ventilations ont été grillagées,
 - la pose de piques métalliques sur les rebords de fenêtres,
 - la présence d'un effaroucheur visuel et sonore,
- et prochainement l'installation de cages pour une régulation des pigeons par euthanasie,
les pigeons sont toujours présents sur le bâtiment de la Maison d'Accueil.
- Il est demandé la création d'une commission municipale associée à la Maison d'Accueil dont les missions seraient :

- Analyse de la situation
- Etude de solutions pérennes
- Définir une stratégie et sa mise en place.

Aussi, Michel FORTUNÉ, Cécile CHEVREUIL et Roland PAQUET sont proposés représentants du Conseil Municipal en charge du suivi de ce dossier.

QUESTION 7
Délib 2018-06-57

VENTE PARCELLE 17 LOTISSEMENT DE LA Beulotière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable à la vente de la parcelle **N° 17 de 502 m²** à Monsieur Mickaël GRILLET et Madame Pascaline VALLEE domiciliés 1, rue de l'Hôtel de Ville 53240 ANDOUILLE pour un prix de 45 € HT/m²:

QUESTION 8
Délib 2018-06-58

AUTORISATION CDD POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour recruter des agents et conclure des Contrats à Durée Déterminée lors d'un besoin au titre d'un accroissement d'activité dans un des services de la commune.

Le Conseil Municipal sera informé des contrats passés au cours de la plus proche séance.

Il précise le recrutement d'un agent à raison de 15 heures par semaines sur 3 mois en renforcement auprès du service technique.

QUESTION 9
Délib 2018-05-56

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES VOIRIE 2018

Gilbert FAUCHARD, conseiller délégué responsable de la Voirie, informe l'assemblée que suite à la dégradation des chaussées entre le programme arrêté en début d'année et la réalisation à ce jour, il y a lieu de prévoir un avenant au marché de voirie passé avec FTPB/SECHE (mandataire FTPB) par le Groupement de Commande Le Bourgneuf-la-Forêt/Bourgon/Launay-Villiers et Olivet pour les montants suivants :

-Travaux supplémentaires sur la voirie La Haute Equerre, la rue du Lavoir, la Genouillerie, la rue du Lierre, Le Petit-Gast, la Maison Neuve, le Domaine, la Place de la Tannerie et le PATA pour une plus-value de 13 178.41 € HT

-Travaux en moins sur la voirie « Les Basses Fleurardières, La Chellerais, la Guéretterie pour une moins-value de 10 463.54 € HT

Soit une augmentation du marché de travaux de **2 714.87 € HT**

portant le marché de voirie du Bourgneuf-la-Forêt de **73 029.12 € HT à 75 743.99 € HT**
et le marché total de 154 655.50 € HT à 157 370.37 € HT.

La commune de Launay-Villiers, coordonnateur du groupement de commande est sollicitée pour délibérer et signer l'avenant correspondant avec le groupement d'entreprises FTPB/SECHE à hauteur de 2 714.87 € HT

Le Conseil Municipal du Bourgneuf-la-Forêt autorise le Maire à signer l'avenant 2 d'honoraires de maîtrise d'oeuvre avec le Cabinet INGERIF pour ces travaux supplémentaires au taux de 5%.

QUESTIONS DIVERSES	
---------------------------	--

Rappel réunion Ateliers Participatifs du PLUi le mardi 3 juillet 2018

Séance levée à 0 heures 30 mn

Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 16 juillet 2018